

Motion « Liberté des montants de cotisation »

L'esprit du Parti Pirate veut que ce soit la base qui décide. Or, le système actuel de répartition et le montant des cotisations sont décidés par les sections et le PPS.

Pour corriger cette incompatibilité avec un de nos principes de base, nous proposons que le membre reçoive un bulletin de versement sans montant pour chaque niveau et qu'il puisse décider lui-même librement du montant qu'il souhaite donner à la section de sa ville, de son canton ou au niveau national.

Nous demandons au comité du PPS de faire le nécessaire pour faire une ou plusieurs propositions de modifications de statuts et des règlements dans ce sens. Soit lui-même soit en créant un groupe de travail ad-hoc et de la ou les présenter sous forme de motion/s lors de la prochaine assemblée générale.

Argumentaire

1. Pour une meilleure cohérence de notre système de cotisation avec l'esprit du Parti Pirate : le pouvoir à la base, aux membres.
2. Un des plus grands partis politiques suisse le fait avec succès, le PDC.

Dépositaires de la motion

Laurent Belkacem, Jean-Marc Blanc, Fabien Georges, Benoît de Kalbermatten, Charly Pache, Sonia Zöllner, Christian Tanner.